



3. PROPOSER DES PANIERS BIO AUX FEMMES ENCEINTES POUR RÉDUIRE LEUR EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

“ Plus de la moitié des pesticides sont des perturbateurs endocriniens, il est donc important de s'en prémunir. Pour réussir l'action de santé publique des ordonnances vertes, nous avons besoin des producteurs Bio ! ”

Pierre-Michel PÉRINAUD, médecin et président de l'association Alerte Médicale sur les Pesticides (AMLP)



POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants. Ces substances peuvent notamment provoquer des troubles de la croissance, du développement neurologique et de la reproduction. Elles peuvent également engendrer des maladies comme le diabète et certains cancers (thyroïde, sein, ovaire, utérus, prostate et testicule). **Les femmes enceintes et, surtout, leurs bébés, y sont donc particulièrement sensibles.**

Les perturbateurs endocriniens sont **très présents dans les pesticides** et par conséquent dans l'alimentation conventionnelle. Les collectivités peuvent jouer un rôle majeur de santé publique en **proposant des paniers de produits bio aux femmes enceintes afin de réduire leur exposition à ces substances.**

La première initiative de ce type, lancée à Strasbourg et nommée **“Ordonnances vertes”**, a depuis fait des émules. Aujourd'hui, plusieurs dizaines de communes permettent aux femmes enceintes de bénéficier de paniers de produits bio et d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et aux risques liés aux perturbateurs endocriniens.

COMMENT AGIR ?

1. **Co-construire un dispositif avec des professionnel·les de santé** (qui délivrent les “ordonnances vertes”, donnant accès à l'aide), **les producteur·ices bio** du territoire (qui organisent l'approvisionnement et la constitution des paniers) **et des associations** (pour l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine).
2. **Trouver des cofinancements** (ARS, CAF, CPAM, etc.)
3. **Définir les bénéficiaires** (toutes les femmes enceintes ou selon critères sociaux).

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !



FNAB



3. PROPOSER DES PANIERS BIO AUX FEMMES ENCEINTES POUR RÉDUIRE LEUR EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **L'amélioration de la santé publique.**
2. **L'accès équitable à une alimentation bio** pour toutes les femmes enceintes.
3. **Le soutien à l'agriculture biologique locale** et aux circuits courts.
4. **L'interconnaissance entre les producteur-ices et les consommateur-ices** du territoire.
5. **Le rayonnement et l'exemplarité de la commune** en matière de santé environnementale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre d'un programme de recherche mené par l'Inserm, une cohorte de femmes enceintes et de nourrissons a été suivie sur plusieurs années et l'étude conclut à une "présomption forte de lien entre l'exposition aux pesticides de la mère pendant la grossesse et le risque de certains cancers".

LE RÉSEAU FNAB, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

L'Agglomération du Grand Angoulême, en Charente.

Un projet se met en place pour 150 femmes enceintes du territoires, dont la logistique d'approvisionnement est pilotée par le collectif Paysans Charente Bio.

À Chizé, dans les Deux-Sèvres.

Cette petite commune rurale de 843 habitants a monté un projet pour accompagner de 3 à 5 femmes enceintes par an.

POUR EN SAVOIR PLUS ET SIGNER LE PACTE,
RENDEZ-VOUS SUR [TERRITOIRESBIO.ORG](https://territoiresbio.org) OU
CONTACTEZ-NOUS À CONTACT@FNAB.ORG

